



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 4 décembre 2025 — N° 25

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André Des Rochers.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de Loisirs St-François de Laval.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter M. Serge Lussier, lauréat du prix Greg-Tarry.

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de souligner l'apport du projet Menus travaux.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club Le Rendez-vous de Châteauguay.

4 décembre 2025

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lise Bacon.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire de la Boulangerie Bouchard.

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de football des Griffons du cégep de l'Outaouais, gagnante du Bol d'or.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Cercle de fermières Sainte-Julie.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de remercier le personnel et les bénévoles des organismes d'aide alimentaire.

M. Montigny (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Karine Otis.

4 décembre 2025

À 9 h 56, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 08.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Poulin, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 11 Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 11.

M. Derraji (Nelligan) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 395 Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives concernant les droits consentis sur un véhicule

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

4 décembre 2025

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 82 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 395.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 63 concernant le remplacement du tablier du pont de Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 novembre 2025 par M. Grandmont (Taschereau);

(Dépôt n° 419-20251204)

La réponse à la question écrite n° 64 concernant la mobilité des communautés autochtones isolées, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 novembre 2025 par M. Grandmont (Taschereau).

(Dépôt n° 420-20251204)

Dépôts de rapports de commissions

M. Laframboise (Blainville), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 3 décembre 2025, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 421-20251204)

Le rapport est adopté.

4 décembre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 3 décembre 2025, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant l'opposition officielle concernant un changement de membres ainsi que la désignation à la présidence de la Commission de la culture et de l'éducation.

(Dépôt n° 422-20251204)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 129 et 134 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Un graphique intitulé *Les gens s'appauvrissent sous la CAQ*.

(Dépôt n° 423-20251204)

À la demande de Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

4 décembre 2025

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 3 décembre 2025 sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 83 en annexe)

Pour : **90** Contre : **7** Abstention : **4**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 3 est adopté.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 3 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), présente une motion concernant le milieu culturel; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Gentilcore (Terrebonne), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski) et Mme Poulet (Laporte), présente une motion concernant le rapatriement des budgets et des pouvoirs fédéraux en culture; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

4 décembre 2025

M. Lévesque (Chauveau), conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski), présente une motion concernant la laïcité de l'État; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), présente une motion concernant le milieu culturel; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2025 et à certaines autres mesures;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et des auditions publiques sur le document intitulé *Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec*.

4 décembre 2025

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Duranceau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, informe l'Assemblée que l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 7.

Le débat se poursuit.

À 12 h 59, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 00.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires, soit maintenant adopté.

4 décembre 2025

À la fin de son intervention, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans huit semaines ».

À 15 h 21, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 26.

La motion de report est déclarée recevable.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint sur cette motion de report : 52 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 30 minutes 10 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 16 minutes 50 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; ; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

Le débat terminé, la motion de report est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

4 décembre 2025

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 84 en annexe)

Pour : **23** Contre : **42** Abstention : **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 7 est adopté.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 7 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 5 décembre 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 55, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 5 décembre 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Derraji (Nelligan) proposant que l'Assemblée se saisisse du projet de loi n° 395, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives concernant les droits consentis sur un véhicule :

(Vote n° 82)

POUR - 104

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Legault (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	(Dubuc)
(Portneuf)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)

4 décembre 2025

Sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail :

(Vote n° 83)

POUR - 90

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
		Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)		(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chauveau)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Martel (CAQ)	
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Caron (PLQ) (La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)		
	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)	

CONTRE - 7

Cliche-Rivard (QS)	Leduc (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	
Grandmont (QS)	Zaga Mendez (QS)	

ABSTENTIONS - 4

Arseneau (PQ)	Boissonneault (PQ)	Gentilcore (PQ)	Paradis (PQ)
---------------	--------------------	-----------------	--------------

4 décembre 2025

Sur la motion de report de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) :

(Vote n° 84)

POUR - 23

Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Garceau (PLQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (IND)	Gentilcore (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Grandmont (QS)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	(Mille-Îles)	Leduc (QS)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	

CONTRE - 42

Abou-Khalil (CAQ)	Dorismond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Allaire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bachand (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bernard (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Blais (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Blouin (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Jacques (CAQ)	Malette (CAQ)	(Hull)
Boivin Roy (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Bourassa (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Bussière (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)	
Caron (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)	
(Portneuf)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)	